

Prenez le virage de la transition énergétique de façon
SIMPLE, OPTIMISÉE, RESPONSABLE.

GUIDE DE RESTITUTION

du chef de parc

www.olinn.eu →

Table des matières

I. Les étapes de la restitution3

II. En cas de dommage.....10

La restitution d'un véhicule est une étape clé à ne pas négliger. Afin de vous assurer des fins de contrats de location sans surprise, nous avons mis en place des règles simples et transparentes. Ils vous aideront à vous faire une idée précise des éléments facturables en fin de contrat et à prendre les meilleures décisions quant aux éventuelles réparations à prévoir.

Pour une restitution simple, rapide et sans surprise, voici le guide !



I. Les étapes de la restitution

AVANT LA RESTITUTION

Nous vous conseillons d'entretenir les véhicules tout au long de leur contrat de location et de les faire réparer dès qu'un sinistre survient.

Afin de maîtriser et anticiper les restitutions, certaines vérifications peuvent s'avérer utiles :

- Vérifier que vos pneumatiques sont usés à moins de 50% et qu'ils soient en pneus été.
- Penser à delogoter les véhicules.
- Rendre le véhicule propre afin de faciliter l'expertise de restitution.

Les éléments à conserver dans le véhicule le jour J

Le jour de la restitution, le conducteur doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :

-  **1.** Manuel d'utilisation.
-  **2.** Carnet d'entretien.
-  **3.** Eventuels équipements fournis avec le véhicule lors de la livraison.



ZOOM SUR LES BOÎTIERS DE TÉLÉMATIQUE installés par Olinn

Il est inutile de faire démonter les boîtiers. Lors de la restitution du véhicule, la remontée des données est coupée par les services informatiques.



ZOOM SUR LES PNEUMATIQUES ET LES JANTES

Les pneumatiques doivent être rendus avec un taux d'usure inférieur à 50 % et en pneus été ou toutes saisons. Penser à laisser les écrous anti-vol à leurs emplacements d'origine.



ZOOM SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les conducteurs doivent effectuer un rapport Battery Management System à remettre avec le PV de restitution conformément aux Conditions Générales de Location appliquées aux véhicules électriques. Dans ce rapport sont indiqués le nombre de cycles de charges/décharges enregistrés par la batterie ainsi que son l'état général et sa capacité résiduelle.



UNE RESTITUTION SIMPLE !

#1

QUAND ?

30 jours minimum avant la date de restitution prévue.

#2

COMMENT ?

- **En cas de renouvellement avec récupération d'un véhicule neuf** : prise de rendez-vous auprès du service livraison en cas de renouvellement avec récupération d'un véhicule neuf : prise de rendez-vous auprès de la chargée de livraison.

La livraison et la restitution sont organisées dans la concession de livraison du nouveau véhicule ou sur votre site.

Mail : livraison.auto@olinn.eu | **Tél** : 06 36 16 70 11

- **En cas de restitution simple**, prise de rendez-vous par vos soins dans une concession de la marque du véhicule ou autre. Il vous faut obligatoirement nous prévenir par mail en nous indiquant les informations suivantes : date, heure et lieu de la restitution 15 jours avant.

Mail : restitution.auto@olinn.eu | **Mentions à indiquer** : date, heure et le lieu du rdv de restitution souhaité et/ou planifié.

#3

OÙ ?

Dans une concession de la marque du véhicule où le véhicule a été entretenu.



L'expertise doit se dérouler avec les 2 représentants : le locataire utilisateur du véhicule et l'expert mandaté par Olinn Services.

En cas d'absence du conducteur, l'expertise sera non-contradictoire et de fait considérée acceptée.



UNE RESTITUTION RAPIDE !

#1 EN CAS D'EMPECHEMENT DU CLIENT
Prévenir Olinn Services au moins 48 heures à l'avance sous peine de refacturation du déplacement de l'expert.

#2 LE RAPPORT D'EXPERTISE ET LE PROCES VERBAL DE RESTITUTION
L'examen consiste en un relevé de dommages chiffrés avec un catalogue photos.

Le locataire ou son représentant s'engage à retourner le jour même les éléments suivants signés et tamponnés :

- PV de restitution sous 48h (tamponné par le garage réceptionnaire et le client, de manière à localiser le véhicule pour sa récupération).

Le montant des dommages sera appliqué de façon contractuelle (selon les CGL) et selon un taux de vétusté appliqué.

Olinn Services communiquera au locataire, via un lien, le rapport définitif, sous 30 jours maximum après le passage de l'expert.

#3 Le locataire devra envoyer en courrier avec AR, la carte grise originale ou copie et le double de clés, sous 48 heures après restitution.
A défaut les loyers continueront d'être prélevés jusqu'à réception de ces éléments.

UNE RESTITUTION SANS SURPRISE !

#1 ARRET DES LOYERS
Olinn Services arrêtera les loyers à la date du PV de restitution validé par le garage réceptionnaire et après réception du locataire en courrier avec AR, la carte grise originale ou copie et le double de clés, sous 48 heures après restitution.

#2 LA FACTURATION
Dans le mois suivant la restitution du véhicule, seront facturés :

- Les frais de dépréciation.
- Le double de clés et de la carte grise si non remis.
- Les kilomètres supplémentaires.
- L'indemnité de restitution si anticipée.

PENDANT LA RESTITUTION

Ce qu'il faut savoir

La restitution requiert la présence du conducteur.

Elle dure entre 30 minutes et 1 heure : demandez à vos conducteurs de prendre le temps nécessaire à cette restitution.

LES ÉLÉMENTS À CONSERVER DANS LE VÉHICULE LE JOUR J

Le jour de la restitution, le conducteur doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :

- Manuel d'utilisation.
- Carnet d'entretien.
- Eventuels équipements fournis avec le véhicule lors de la livraison.

LE PROCÈS-VERBAL

Le procès verbal constatant l'état du véhicule est établi en votre présence ou celle du conducteur.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES À RENSEIGNER SUR LE PROCES VERBAL.

- Lieu.
- Date.
- Heure de la restitution.
- Relevé du kilométrage.
- N° d'immatriculation du véhicule.
- Etat général du véhicule.

Vérifiez qu'il est bien complété, signé des deux parties et surtout pensez à le renvoyer immédiatement à nos services.

Pour rappel il s'agit du seul élément nous permettant d'arrêter la facturation du contrat.
Adresse : restitution.auto@olinn.eu



PROCÈS VERBAL DE RESTITUTION DÉFINITIVE

Effectué en présence de M.
Expert automobile représentant la S^{ie} d'expertise*

*En cas de non présence de l'expert au moment de la restitution, si apparaît une contradiction entre les mentions relatives à l'état du véhicule apposées par le Garage sur le présent procès-verbal et celles contenues dans le rapport de l'expert mandaté ultérieurement par le Loueur, alors les secondes l'emporteront nécessairement sur les premières.

LE CONDUCTEUR

⇒ **Envoie sous 48h les éléments de restitution :**

☐ PV de restitution ☐ Carte grise ☐ Double des clés

à : **OLINN SERVICES** 835 avenue du club hippique 13090 Aix-en-Provence

LE GARAGE

⇒ **PV à envoyer par mail à** restitution.auto@olinn.eu

⇒ **Ne conserve jamais la carte grise originale**

⇒ **Garde un jeu de clés et réceptionne dans le véhicule :**

☐ Carnet d'entretien ☐ Manuel d'utilisation

LE VÉHICULE

Immatriculé :

Kilométrage : Km

Compteur d'origine ☐

Restitué le : / / à h.

N° de série :

Modèle :

Couleur :

Garage :

Lieu d'enlèvement :

Réceptionnaire :

☐ Intéressé par le rachat du véhicule
Contact commercial : 04 42 59 61 61

Cachet et signature
obligatoires

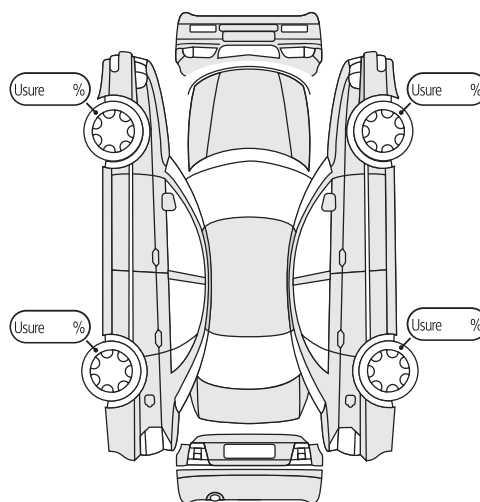
L'ÉTAT DESCRIPTIF DU VÉHICULE

↔ **Cochez les cases correspondantes** ↔

RS : rayure superficielle - pas de réparation
P : rayure profonde - peinture à effectuer
T+P : enfoncement - tolérances et peinture à effectuer
HS : remplacement

↓ **Utilisez ces sigles sur le croquis** ↓

— Rayure ⊗ Coup × À remplacer



Roue de secours présente ? ☐ oui ☐ non

Véhicule accidenté (passage au marbre) ? ☐ oui ☐ non

Partie droite

	RS	P	T+P	HS
Aile AV	☐	☐	☐	☐
Porte AV	☐	☐	☐	☐
Porte AR	☐	☐	☐	☐
Aile AR	☐	☐	☐	☐
Bas de caisse	☐	☐	☐	☐
Rétroviseur	☐	☐	☐	☐
Panneau AR	☐	☐	☐	☐

Partie arrière

	RS	P	T+P	HS
Hayon	☐	☐	☐	☐
Porte battante	☐	☐	☐	☐
Porte choc	☐	☐	☐	☐
Benne	☐	☐	☐	☐
Pavillon	☐	☐	☐	☐

Optiques arrière

	HS	HS
Phares	☐	☐

ÉLÉMENTS MÉCANIQUES

Véhicule roulant ☐ oui ☐ non

	BON	HS
Moteur	☐	☐
Boîte de vitesse	☐	☐
Embrayage	☐	☐

ÉTAT INTÉRIEUR

	BON	HS
Siège AV D	☐	☐
Siège AV G	☐	☐
Banquette AR	☐	☐
Moquette	☐	☐

CHIFFRAGE DES FRAIS DE REMISE EN ÉTAT

L'expert Automobile précité déclare que ce véhicule nécessite un montant de remise en état d'un montant de Euros déduction faite de la vétusté applicable. Selon l'état descriptif ci-dessus.

Ce PV de restitution chiffré sera formalisé sous 7 jours par un rapport d'expertise qui sera adressé à la société locataire.

LE CONDUCTEUR ou SON RESPONSABLE DE PARC

Nom : Tél. prof. : Mobile :

Prénom : Société :

Déclare accepter par la validation de ce document le montant des frais de remise en état suite à la restitution du véhicule dans l'état décrit ci-dessus et avoir restitué le véhicule dans l'état décrit ci-dessus et m'engage à retourner la carte grise et les éléments de restitution sous 48h. L'arrêt des loyers est conditionné par la réception par OLINN de ces éléments. Tout retard entraînera la facturation d'une indemnité équivalente au montant du loyer au prorata du nombre de jours de retard.

Observations :

Le / /

Signature ou cachet

OLINN SERVICES | www.olinn-services.com - contact.auto@olinn.eu - Numéro indigo : 0820 007 700

S.A.S au capital de 1 091 000 Euros - R.C.S. Aix-en-Provence 326 991 528 - Siret : 8 326 991 528 000 42 - Code APE 711 B. Identifiant CEE FR 16 326 991 528

APRES LA RESTITUTION

À l'issue de la restitution, le conducteur doit veiller à restituer, laisser dans le véhicule ou détruire un certain nombre d'éléments.

À la réception des documents, Olinn Services enregistre la restitution, procède à l'arrêt des loyers et facture les éventuels frais de fin de contrat.

LES ÉLÉMENTS À RESTITUER SOUS 48H À OLINN SERVICES*

- Carte grise du véhicule.
- Exemple original du procès-verbal de restitution tamponné et signé et par courrier à **restitution.auto@olinn.eu**.
- Double des clés.

LES ÉLÉMENTS À DÉTRUIRE

Pour des raisons de **sécurité**, il est **impératif** de découper et jeter les éléments suivants, immédiatement après la restitution :

- Carte accréditive.
- Carte verte (si prestation d'assurance souscrite).
- Carte carburant (si prestation souscrite). **Doit être coupée en 4**. Il est de votre responsabilité de veiller à la destruction de la carte carburant du véhicule restitué. En cas de renouvellement du véhicule, une autre carte carburant rattachée au nouveau véhicule lui sera délivrée.

UN DELAI DE 48H A RESPECTER

Assurez-vous que le conducteur ait bien envoyé l'ensemble des éléments à Olinn en recommandé avec accusé de réception et sous 48h pour éviter la poursuite de la facturation des loyers.



En cas de fraude, Olinn ne pourra être tenu responsable.

* **Aix-en-Provence - Olinn Services**

835 avenue du club hippique

13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : +33 (0)4 42 59 61 61



II. En cas de dommage



ÉLÉMENTS FACTURÉS

PEINTURE ET CARROSSERIE

Eclats

VP : ≥ 5 mm de diamètre ou plus de 10 éclats/élément sans notion de diamètre = peinture.

PREMIUM : ≥ 2 mm de diamètre ou plus de 5 éclats/élément sans notion de diamètre = peinture.

Rayures

VP : Longueur ≥ 3 cm ou surface ≥ 30 mm² ou nombre > 3 = peinture.

PREMIUM : toute rayure qui accroche à l'ongle et ne pouvant être lustrée = peinture.

Enfoncement sans dommage peinture :

VP + PREMIUM: visible à 45° et 1m et <3 = DSP

Enfoncement avec dommage peinture :

VP + PREMIUM: Peinture+ tôlerie si nécessaire.

PARE-CHOC ET PROTECTIONS LATÉRALES

Rayures >30mm = peinture

Enfoncements : visible à 45° et 1m = peinture + tôlerie si nécessaire.

PARE-BRISE, VITRES ET FEUX

Pare-brise

- Éclat champ de vision (format A3 axe du volant) > échange.
- Éclat de surface < 2 mm < 10 = mémo.
- Éclat ou rayure >25 mm = échange.
Éclat ou rayure < 25 mm = forfait réparation.

Optique et feu

- Cassé ou fêlé = échange.
- Rayure profonde > 15 mm = échange.

ÉLÉMENTS TOLÉRÉS

Olinn dispose d'une tolérance plus importante par rapport au cahier des charges du Syndicat National des Loueurs.

INTÉRIEUR ET SELLERIE

Garniture intérieure hors plastique

Compris entre 2 et 5 mm hors sellerie = forfait réparation.

Garniture intérieure plastique

- Rayure sans arrachement de matière > 5cm = forfait réparation.
- Rayure avec arrachement de matière > 3 cm = échange.

Sellerie

- Détérioration de diamètre à < 2 mm = forfait réparation.
- Au-delà = échange.
- Tâches indélébiles = échange.

Moquette

- Moins de 3 brûlures superficielles sans fusion du support < à une pièce de 1 centime d'€ = acceptable.
- Brûlure avec fusion du support : forfait réparation dans la limite de 3 brûlures dans la même zone (AVG, AVD, ARG, ARD) et d'une surface < à une pièce de 1 centime d'€.

ROUES ET ENJOLIVEURS

Pneumatiques

- <4mm = Echange // Mesure à faire sur 3 points.
- Coupé, hernie, type hiver, réchappé et marque non conforme à la liste = échange.
- Liste marques acceptées : Bridgestone, Continental, Dunlop, Goodyear, Kumho, Michelin, Pirelli, Yokohama et Hankook.

Jante classique ou polychromée/biton/effet brossé

- Rayures sur jante avec arrachement de matière <1mm de profondeur et > 3 cm de longueur : réparation.
- Rayures sur jante avec arrachement de matière. >1mm de profondeur : échange.
- Déformation sur jante : échange.
- Rayure sur enjoliveur : mémo.
- Cassure, déformation ou manque sur enjoliveur : échange.

